



Paris le

Le directeur général de l'enseignement scolaire

à

Monsieur Olivier ROZÈS,
professeur de mathématique

s/c de Monsieur le recteur
de l'académie de Montpellier

Objet : mission nationale auprès de l'Assemblée des directeurs d'instituts de
recherche sur l'enseignement des mathématiques (ADIREM)

Les mathématiques sont au cœur des priorités définies par le ministre. Le plan "Sciences et technologies à l'École", présenté le 31 janvier 2011, est destiné à apporter une réponse forte à un contexte marqué par le déclin des compétences des élèves dans le premier degré, la baisse d'intérêt pour les sciences au collège ou la désaffection des lycéens pour les études scientifiques.

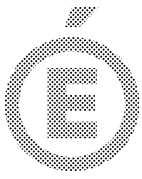
La nécessité de mieux connaître l'impact du rôle du réseau des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) exige d'effectuer des travaux de recension et de rédaction importants dans plusieurs directions.

C'est dans ce but que la DGESCO, avec l'accord de Monsieur le recteur, met à disposition du réseau des IREM un ½ ETP (demi équivalent temps plein) pour l'année scolaire 2010-2011, soit un temps plein sur le second semestre. La présidence de l'ADIREM vous a désigné pour occuper cet emploi.

Votre mission portera sur trois axes :

- inventaire et analyse de l'offre de formation continue des IREM dans les plans académiques de formation (PAF) ;
- soutien aux commissions inter-IREM (CII) ;
- alimentation de la base de données Publimath.

Il vous appartiendra sur le premier axe de réaliser le recensement et l'analyse quantitative de l'offre de formation en mathématiques dans les différents PAF. Ce travail devra être mené en liaison avec celui déjà effectué sous la direction de Patrick Frétygné (IREM de Rouen).



2 / 2

Il sera accompagné d'une sélection pertinente d'une dizaine de stages significatifs de l'offre de formation des PAF, dont vous décrirez le contenu, sous une forme transférable et homogène, afin de soumettre à l'ADIREM une brochure facilitant les échanges et transferts de compétences entre académies.

Au titre du deuxième axe, vous favoriserez la synergie des travaux menés au sein du réseau des IREM dans les domaines d'intérêt respectif des CII.

Vous vous attacherez plus particulièrement à suivre le champ de compétences de la CII Lycées, notamment en ce qui concerne les nouveautés introduites dans les programmes, l'enseignement d'exploration en classe de seconde (mis en place depuis septembre 2010) et l'enseignement de spécialités en classe terminale (Informatique et Sciences du Numérique prévu en série S, en septembre 2012).

Enfin, s'agissant du troisième axe, vous apporterez un soutien à la commission Publimath en contribuant à l'alimentation et au développement de la base de données bibliographiques Publimath, ainsi qu'à sa promotion pour en accroître l'utilisation par les enseignants mais aussi les étudiants, les formateurs, les enseignants-chercheurs et les chercheurs.

Vous tiendrez très régulièrement informée l'ADIREM de l'avancée de vos travaux, dont vous devrez rendre compte par un rapport final adressé à l'ADIREM, à votre recteur ainsi qu'à moi-même, au plus tard à la rentrée scolaire 2011.

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Michel Blanquer